

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 09 décembre 2025, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.

Ont pris part au vote :

Jean-Marie ADDENET, Antoni GRIGGIO, Guillaume ROUARD, Fabrice BEAUMET, Régis BROCARD, Dominique AARNINK GEMINEL, Régis AUBRY, Sébastien JADOUL, Massimo TRINOLI, Evelyne FAUQUENOT, Jean-Michel NICOLAS, Jean-Paul COLIN, Jean-Christophe PATON

Régis AUBRY est désigné secrétaire de séance.

7.1 - Débat d'orientation budgétaire 2026

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Président, expose ce qui suit :

"Pour les collectivités de plus de 3500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune membre de 3500 habitants ou plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante portant sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget. Le PETR doit se conformer à cette procédure.

Le présent débat permet de présenter, par chacun des agents de la structure, les différentes actions prévues sur l'exercice 2026 ainsi qu'une planification de l'ingénierie. En finalité, une esquisse de la cotisation 2026 des EPCI membres au budget du PETR pourra être établie.

En investissements, après une année 2025 assez dense avec la finalisation du Schéma Directeur Cyclable, l'année 2026 ne devrait pas connaître de grosses dépenses, particulièrement dans le contexte de renouvellement électoral. Nous prévoyons simplement le renouvellement de 3 ou 4 postes informatiques pour un montant de 3 000 €. Des subventions Leader pour le développement de l'outil de lecture des projets (roue interactive) restent à percevoir.

Comme chaque année, près de 60% des charges de fonctionnement concernent la masse salariale de la structure dont l'ingénierie constitue le cœur de métier. Les 7 postes sont maintenus avec une équipe stabilisée par des prolongations de contrats récentes ou prochaines. Il est à noter la fin de la mission CEP, dont l'agent bascule vers la mission SPRH, mais que nous pourrions poursuivre ponctuellement par l'intermédiaire d'un stagiaire. Il convient toujours d'ajouter la mission mobilité partagée avec les deux autres PETR meusiens.

De plus, à compter du 1er janvier 2026, la collectivité est dans l'obligation d'accompagner la prise en charge d'une complémentaire santé (voir par ailleurs).

La masse salariale globale est donc en légère augmentation (+ 4,66%). Cela représente un montant total (salaire et charges) de 348 000 € financé à près de 68% par des aides extérieures. Le reste à charge pour les EPCI est évalué à 1,94 € / habitant, à moduler à la baisse cette année avec l'enregistrement des premières subventions Leader.

En parallèle, le Conseil de Développement sollicite un report des crédits non utilisés en 2025 (2 000 €) afin de doubler son enveloppe 2026 (4 000 €) et envisager le recrutement d'un stagiaire, via le CPIE, pour dynamiser la démarche.

Les charges de fonctionnement quotidien de la structure représentent près de 7% du budget global soit environ 38 200 €, intégrant notamment les frais de déplacement, la location des bureaux et du véhicule administratif, les licences de logiciels ...

Les actions de l'année 2026 sont évaluées à hauteur de 100 000 € avec un important programme d'animations tant sur le cyclable, l'habitat que la culture (résidence de territoire) toujours accompagné d'un large volet communication (17 000 €).

Comme chaque année, la programmation du CTEAC mobilise une part importante du budget du PETR (près de 96 000 €) détaillé par ailleurs.

Malgré le décalage de perception de certaines recettes, la trésorerie de la collectivité semble consolidée. Il convient toutefois de rester prudent et de solliciter le renouvellement de la ligne de trésorerie annuelle (voir par ailleurs).

Aussi, les écritures d'amortissements sur les deux sections restent à préciser lors de la saisie budgétaire et seront présentées ultérieurement.

Sur cette base, le reste à charge pour les EPCI est évalué à environ 200 000 € ce qui maintiendrait la cotisation de fonctionnement pour l'année 2026 à 2,55 € / habitants sur la base de la population DGF 2025. La participation prévisionnelle de la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes-en-Woëvre au titre du CTEAC reste à calculer mais devrait s'établir autour de 1 500 €."

Après en avoir débattu en assemblée délibérante, le Conseil Syndical

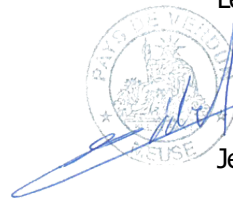
PREND ACTE des orientations budgétaires présentées ci-dessus pour l'année 2026,

INSCRIT le vote du budget primitif du PETR à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.



Le Président,

Jean-Marie ADDENET